



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 56558

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur la nécessité de mieux articuler le temps de travail et le temps familial. Les organisations familiales demandent une meilleure conciliation des fonctions parentales avec l'exercice des activités professionnelles. Du point de vue de l'organisation du travail, des exemples réussis de conciliation des temps existent, mais les solutions sont souvent parcellaires et encore peu répandues au niveau des entreprises elles-mêmes. Les organisations patronales et syndicales ont été amenées à revoir les modes de fonctionnement de l'entreprise à la suite de l'application des lois sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Elle conduit les entreprises à repenser les conditions et les modalités de travail. Les associations familiales souhaitent également la prise en compte des contraintes du temps parental lors des discussions engagées par les partenaires sociaux. En effet, la réflexion concernant la conciliation des temps doit aussi porter sur les rythmes scolaires, les équipements d'accueil de l'enfance ou les temps libres environnant l'école. L'objectif est d'obtenir que soient prises de façon prioritaire des décisions conformes aux attentes et aux besoins spécifiques des familles : droit d'accès à des services adaptés et à un environnement favorable. Certaines améliorations ont déjà été apportées lors de la dernière conférence de la famille : compte épargne-temps, délai de prévenance, harmonisation des horaires des services publics avec les besoins liés à l'organisation du travail, appui de la fonction parentale. Cette conciliation doit être facilitée particulièrement pour les jeunes familles en cours de constitution, afin d'améliorer leurs droits et de ne pas remettre en cause leur projet familial. En conséquence, il lui demande comment seront prises en compte les réalités et les contraintes de la vie familiale par rapport à la vie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56558

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 255